

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

Pouvoirs :

Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
Yves TOURAINÉ	à	Bernard UTHURRY
Robert BAREILLE	à	Dolores CABELLO
Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
Fabien REICHERT	à	Philippe GARROTE
Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
Martine MIRANDE	à	Jean-Pierre TERUEL

Suppléants : Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE  
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

REQU

RAPPORT N° 140304-01-RH

le 14 MARS 2014

**FORMATION DES PERSONNELS CCPO :** SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON-SUR-MER  
**PLAN DE FORMATION 2013-2017 - PROGRAMME D' ACTIONS 2014**

M. GAILLAT, précise que depuis plusieurs années, la CCPO s'est efforcée de bâtir une politique des ressources humaines adaptée, pertinente, moderne, exemplaire.

En matière de formation, elle a réussi à se doter d'un plan de formation qui est un exact équilibre entre les besoins de la collectivité et les aspirations des agents.

Une synthèse des différentes étapes qui ont fait l'objet d'échanges au cours des divers CTP depuis 2011, a été réalisée et est jointe à la présente délibération. Ce document présente :

- Le bilan des années précédentes (2008 à 2011)
- La démarche suivie pour élaborer le plan de formation

- La proposition d'objectifs assignés à la formation
- La partie opérationnelle avec l'établissement chaque année du programme d'actions.

Il décrit le plan de formation de la CCPO qui a été établi pour la période 2013 à 2017.

Par ailleurs, dans le cadre de cette démarche créative et originale, il est à remarquer que le programme d'actions 2013 (année test) a finalement coûté 21 000€, en deçà du crédit prévu.

La particularité du programme de l'an dernier a été de mettre l'accent sur les formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité.

Cette année, les formations sur les questions du management des équipes, de la conduite de projet pour les cadres et de l'amélioration de l'accueil du public vont être privilégiées grâce notamment au plan de formation mutualisé. A ce propos, le groupe de travail du plan de formation mutualisé a retenu, lors de sa dernière réunion, les thèmes de formation à réaliser. Cela répond à nos besoins qui viennent d'être exposés mais aussi à ceux des communes pour les agents techniques polyvalents. Par ailleurs, une formation de l'encadrement supérieur et intermédiaire est programmée "en intra" au cours du second semestre 2014.

Le programme d'actions de cette année est estimé à 23 500€. Par ailleurs, dans un souci d'équité, le principe qui va prévaloir sera de limiter les départs en formation à hauteur de 2 jours par agent sauf, pour les cas particuliers des préparations aux concours ou examens ou autres.

Le programme d'actions 2014 et par anticipation ceux de 2015 et 2016 sont définis dans le document joint aussi à la présente résolution.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, après avis favorable du Comité Paritaire réuni le 18 février 2014 :

REQU

Où cet exposé,

le 04 MARS 2014

SOUS-DIRECTEUR  
GLOIRE DE MARIE

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ENTERINE** le plan de formation 2013-2017 dans son bilan et ses objectifs.
- **RETIENT** le programme d'actions de formation pour 2014 et **AUTORISE** les crédits nécessaires à sa réalisation au BP 2014

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures



Affiché le 14.03.14



Le Président

Jean-Etienne GAILLAT